



Avis de changements

aux conditions énoncées par Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. (FIHC)

Nous désirons vous informer que nous modifierons bientôt ces conditions. Ces changements entreront en vigueur le 31 décembre 2021. Pour bien comprendre tous les changements, veuillez lire les nouvelles conditions qui remplacent la version précédente.

Voici les changements :

Annexe E – Renseignements supplémentaires concernant votre relation d'affaires avec Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.

À compter du 31 décembre 2021, nous mettons à jour l'information sur la relation afin de respecter les exigences réglementaires. Les modifications incluent ce qui suit:

- Toute mesure, décision ou recommandation de placement de la part de FIHC à votre endroit doit vous convenir et tenir compte de vos intérêts avant tout;
- De l'information sur nos produits et services exclusifs;
- Toute restriction à votre capacité de liquider ou de revendre des titres et toute restriction imposée sur nos produits ou services;
- L'incidence potentielle des frais de gestion des fonds de placement ou autres frais courants qui pourraient vous être facturés relativement aux produits et services de FIHC, et l'incidence potentielle de ces frais sur les rendements;
- Les renseignements sur les mesures mises en œuvre par FIHC pour protéger les clients âgés et vulnérables, notamment en demandant à chaque client s'il souhaite désigner une personne-ressource de confiance.

Nous vous fournirons plus de détails sur les changements apportés à l'information sur la relation dans vos relevés du quatrième trimestre.

Veuillez prendre note que les frais liés à votre compte de FIHC ne changent pas et que les renseignements supplémentaires vous sont fournis pour vous aider à comprendre l'incidence des frais sur le rendement.

Le 31 décembre 2021, vous pourrez obtenir un exemplaire à jour des conditions (y compris l'annexe E) en vous adressant à votre conseiller en fonds communs de placement ou en consultant le **[hsbc.ca/hifcconditions](https://www.hsbc.ca/hifcconditions)**.

Nous vous remercions d'avoir choisi FIHC. Nous sommes heureux de répondre à vos besoins en matière de gestion de patrimoine.



Avis de changements

au fournisseur de services de garde et d'administration des fonds par Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée (GGAC), gestionnaire des Fonds communs de placement de la HSBC et des Fonds en gestion commune HSBC, change de fournisseur de services de garde et d'administration des fonds. CIBC Mellon sera dorénavant responsable de la tenue des livres et des dossiers, ce qui comprend le calcul du prix quotidien par part et la garde de tous les titres des fonds sous-jacent. Ce changement entrera en vigueur vers le 30 août 2021.

Il n'y a aucune incidence sur les parts individuelles que vous détenez dans nos fonds et vous n'avez aucune mesure à prendre à la suite de ce changement.